

...../.....

Le Pharmacien-Lieutenant : MAVOUEIGOU Frédéric. - DCS.

Article 2^o:- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A BRIZZAVILLE, le 27 SEPTEMBRE 1984

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la
République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Min.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO...

Le Premier Ministre :

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances ;
et du Budget,

ITIHI-OSSETOUMBA-LEKOU... OU.